BQT
3663
V62
1868

1868

ECOLE DU SOIR GRATUITE

SOUS LE PATRONAGE DE LA

SOCIETE DE S. VINCENT DE PAUL.

Québec, 25 novembre 1868.

Il s'ouvrira le 3 décembre prochain, dans la maison des chers Frères des Ecoles Chrétiennes, au Glacis en dehors de la porte S. Jean, une école gratuite sous le patronage de la société de S. Vincent de Paul. Cette école du soir comprendra un cours commercial français et anglais et une ou deux autres classes, suivant le besoin, dans lesquelles on enseignera la lecture, le calcul, la calligraphie, etc. On y verra avec plaisir tous les commis, employés de bureaux, d'ateliers, les apprentis, etc., en un mot tous les jeunes gens de la ville. Le chapelain de la société de S. Vincent de Paul, ou son remplaçant qui sera toujours un prêtre, aura la direction de l'école, il visitera les classes de temps en temps et adressera quelquefois la parole aux jeunes gens. Bien que cette école soit gratuite, cependant il y aura un trésorier nommé pour recevoir les contributions de ceux qui auront la volonté et les moyens de donner quelque chose, pour couvrir les frais du luminaire et du chauffage. Les cours continueront jusqu'au 1er de mars prochain.

Tous les citoyens de la ville sont intéressés à ce que cette école, qui offre tous les avantages désirables, soit fréquentée par autant de jeunes gens qu'on en pourra recevoir. Que Messieurs les marchands, les chefs d'ateliers, de boutiques, etc., permettent donc à leurs employés de fréquenter cette école ; il y va de leur intérêt autant que de celui des jeunes gens. Et les jeunes gens comprendront que toutes les raisons imaginables les convient à nos classes. On se rend facilement compte de tout le bien qui résultera du succès de cette entreprise. Ce succès dépend de la bonne volonté de chacun.

Notre œuvre s'est assuré d'avance l'approbation, la bénédiction et le généreux concours de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Une liste de souscription pour le soutien de la bonne œuvre est ouverte à l'Archevêché.

S'adresser à M. GAUVREAU, Ptre.

G. M. MUIR,
Cons. Supr.

N. B.—Les classes seront ouvertes tous les soirs de 7 à 9 heures, excepté le samedi, le dimanche et les jours de fêtes d'obligation.

Classe – Religion et charité